

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 07 JUILLET 2014 portant création du Diplôme Université DEMOCRATIE SANITAIRE POUR LES REPRESENTANTS DES USAGERS, modifié par les arrêtés du 04 JUILLET 2016, 10 JUILLET 2017 et par l'arrêté du 02 juillet 2019

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le D.U - DEMOCRATIE SANITAIRE POUR LES REPRESENTANTS DES USAGERS

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR TOURETTE – TURGIS CATHERINE – PU de SU ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR ASTAGNEAU Pascal - (PU/PH)

Docteur Alain JACOB – (PH)

Stéphanie TERRE (Rapporteur) Consultante en Ingénieur Pédagogique en Démocratie en Santé à l'Université des patients

Pascal MELIHAN CHEININ Secrétaire Général de la Conférence Nationale de Santé

Eric SALAT Ingénieur Pédagogique en Démocratie en Santé à l'Université des patients –


Sorbonne Université, Coordinateur des enseignements du diplôme « Démocratie en santé

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 25 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU